

ROFORGE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE au capital de 160.000 Euros

SIEGE SOCIAL : Parc d'Activités de Stelytec – 42400 SAINT CHAMOND

303 559 942 R.C.S. SAINT ETIENNE

GREFFE TC ST ETIENNE

N° gestion : 75B153

le : 09 JUIN 2011

N° dépôt : 3750

Visa du greffier : 

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 16 MARS 2011

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mille onze, le seize mars, à 11 heures 50,

A l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire et ordinaire annuelle réunie ce jour, à 11 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni d'un commun accord, au siège social de la société.

Sont présents

- Monsieur Hugues BOUSSION, Président et Administrateur
- Monsieur Gérard MAILLER, Directeur Général et Administrateur
- Monsieur Pascal MOREL, Directeur Général et Administrateur
- Monsieur Martial ROSER, Directeur Général et Administrateur

Monsieur Hugues BOUSSION préside la séance. Monsieur Martial ROSER remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée générale extraordinaire réunie ce jour a décidé l'institution d'un Conseil d'Administration et nommé en qualité d'Administrateur, pour une durée de un an, les personnes ici présentes.

Cette même Assemblée a en conséquence décidé de procéder à la mise à jour des statuts par voie de refonte globale.

Le Président précise également que son mandat de Président ainsi que le mandat des trois Directeurs Généraux est arrivé à expiration et qu'il y lieu de procéder au renouvellement de leur mandat respectif.

Après échanges de vues, le Conseil d'Administration arrête à l'unanimité les délibérations suivantes

Mr

PM
B


PREMIERE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration renouvelle, pour une durée de un an venant à expiration en 2012 lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 le mandat de **Président** de

- **Monsieur Hugues BOUSSION**
demeurant 56 bis Boulevard de la République - 92210 SAINT CLOUD.

Le Président disposera conformément aux dispositions de l'article L 227-6 du code de commerce, des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la société dans les limites de l'objet social.

Monsieur Hugues BOUSSION a déclaré accepter le renouvellement de son mandat de Président en précisant qu'aucune disposition légale ou réglementaire n'y fait obstacle.

DEUXIEME DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Président, renouvelle pour une durée de un an venant à expiration en 2012 lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 le mandat de **Directeur Général** de :

- **Monsieur Gérard MAILLER,**
demeurant 18 rue Marie Curie - 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT

Dans l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la société et la représenter à l'égard des tiers, dans les limites de l'objet social.

Monsieur Gérard MAILLER a déclaré accepter le renouvellement de son mandat de Directeur Général en précisant qu'aucune disposition légale ou réglementaire n'y fait obstacle.

TROISIEME DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Président, renouvelle pour une durée de un an venant à expiration en 2012 lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 le mandat de **Directeur Général** de :

- **Monsieur Martial ROSER,**
demeurant 1 route du Fay - 42152 L'HORME.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la société et la représenter à l'égard des tiers, dans les limites de l'objet social.

Monsieur Martial ROSER a déclaré accepter le renouvellement de son mandat de Directeur Général en précisant qu'aucune disposition légale ou réglementaire n'y fait obstacle.

HR

PM
B



QUATRIEME DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Président, renouvelle pour une durée de un an venant à expiration en 2012 lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 le mandat de **Directeur Général** de :

- **Monsieur Pascal MOREL**,
demeurant 2 rue de Saint-Pétersbourg – 75008 PARIS.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la société et la représenter à l'égard des tiers, dans les limites de l'objet social.

Monsieur Pascal MOREL a déclaré accepter le renouvellement de son mandat de Directeur Général en précisant qu'aucune disposition légale ou réglementaire n'y fait obstacle.

CINQUIEME DELIBERATION

Le Conseil d'Administration prend acte de ce que la rémunération allouée à Monsieur Martial ROSER, au titre de son mandat de Directeur Général, a été d'un montant brut mensuel de 2 300 € sur la base de 13 mensualités par an pour l'exercice 2010.

A compter du 1^{er} janvier 2011, plus aucune rémunération ne sera allouée à Monsieur Martial ROSER au titre de son mandat de Directeur Général.

SIXIEME DELIBERATION

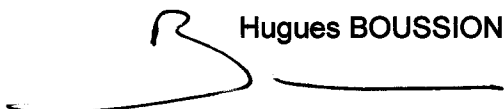
Le Conseil d'Administration prend acte de ce qu'aucune rémunération n'est versée à Monsieur Hugues BOUSSION, Président ainsi qu'à Monsieur Pascal MOREL et Monsieur Gérard MAILLER, Directeurs Généraux, au titre de leurs mandats sociaux.

Clôture

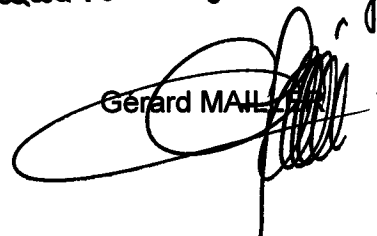
L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 12 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par tous les Administrateurs.

*Bon pour acceptation du
mandat de Président*


Hugues BOUSSION

*Bon pour acceptation du
mandat de Directeur Général.*


Gérard MAILLER

Bon pour acceptation du mandat de D.G.

Pascal MOREL



Martial ROSER

*Bon pour acceptation du mandat
de Directeur Général*
